

Copie.

448

Certificat

à
mon confrère Gallu, tisseur,
2 juin, 1848.

Le sieur sieur Pierre Chemier, membre du conseil
de Grandhonnin, certifie que le lendemain de la
proclamation de la République, je me rendis sous armes
au poste de la loge de Change dont le sieur Gallu était
le chef provisoire en sa qualité de membre du comité central,
où que j'eus réclamé un fusil, le susdit sieur
Jacquesier à ma demande.

Un instant après l'un des gardes-nationaux du poste
s'approcha du sieur Gallu lui parlant à voix très basse
en me désignant du geste et du regard, à quoi le sieur
Gallu répondit à haute et intelligible voix: Je sais bien
à qui je confie une arme! Le diffamateur se
retira confus.

Quoique naturellement très timide en ce qui concerne
le courage militaire, je dois avouer que si le poste eût été
assiégé, j'aurais voulu mourir honorablement pour
en combattant pour la défense personnelle du sieur Gallu.

Aujourd'hui, que descend d'un pouvoir qui a
trionphé de tant de difficultés pour la conservation de
l'ordre, le sieur Gallu est placé sur le banc des accusés
je dois pour acquit de conscience, m'engager à

témoigner

ternoigner partout au besoin serex, les faits relatés
ci-dessus afin d'attester que l'honorable Gallie,
n'a jamais connu que la probité, sans distinction
haineuse de la veille et de l'aujourd'hui.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration
spontanée, pour rendre hommage à la tolérance
politique égale au courage de Sieur Gallie. Lyon,
ce 2 juin, 1848.

Cherrier

proch. t. f.